

FINANCES

Décision 2025-49 : Contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour le budget Assainissement

1 DOCUMENT - Publié le 03 mars 2025



DÉCISION
N° 2025-49
Lorsquée : 22 446 285
Délai : 2026-06-30
Valeu : 22 446 285

FINANCES

Contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour le budget Assainissement

La Présidence

- Vu l'avis L2433-25-9 du Conseil Général des Communes Territoriales,
- Vu le délibération du conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 donnant délégation au président, pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2025 approbat le budget prioritaire 2025 du budget ASSAINISSEMENT,
- Vu l'avis du 27 juillet 2020 portant délegat de trésorerie et co-signature à Monsieur Olivier RODRIGUEZ,

Considérant l'opportunité de financer les investissements du budget ASSAINISSEMENT,

Considérant l'offre de prêt renvise par la Caisse d'Epargne,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : GÉNÉRAT DE PRÉT

De signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour le budget ASSAINISSEMENT, avec les conditions suivantes ci-dessous.

Le contrat de prêt est composé d'une seule phase de consentement.

Nombre d'années : 10
Montant du contrat de prêt : 2 310 110,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financement investissement 2025 du budget de l'assainissement

Échéancier du prêt

Il n'y a pas de phase de mobilisation, les fonds sont mis à disposition sous 2 mois.

Taux d'intérêt et taux fixe

Cette renchérissement est mise en place en une seule fois au plus tard le 15/02/2025.

Montant : 2 310 110,00 EUR



DEC_2025-49.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 238,0 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

1500 Boulevard Lepic
77100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.